

**Avenant n° 2 au Contrat de métropole  
entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole**

Vu le Contrat de Métropole entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole signé le 5 avril 2018,

Vu l'avenant n° 1 au Contrat de métropole prolongeant la durée dudit contrat et prorogeant la date limite de dépôt des demandes de subventions qu'il prévoit,

Vu la délibération du Conseil régional autorisant la signature de l'avenant n° 2 en date du 5 février 2021, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le .....2021.

## **PREAMBULE**

Considérant la prolongation de la durée du contrat actée par la délibération prise par l'assemblée régionale en date des 24 avril 2020 et 25 et 26 juin 2020 afin de tenir compte de la situation liée à la crise sanitaire ainsi que la volonté de l'institution régionale d'améliorer la réalisation des opérations présentes au sein du contrat dans le prolongement du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional adopté le 9 octobre 2020, les termes de la convention susvisée sont modifiés comme suit :

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'adapter les opérations, composant le contrat, dont la réalisation peut être favorisée en prenant en compte l'avancement des projets et les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent, adapter les modalités et plan de financement dans le respect des taux initiaux ou ajouter de nouvelles opérations. Ce faisant, il supprime les fiches-actions correspondant aux opérations qui sont retirées du contrat afin de respecter la volumétrie initiale qui a été contractualisée entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche Comté, à savoir un montant global de 50 millions d'euros.

### **Article 2 : Suppression des fiches-actions**

Le présent avenant supprime huit fiches-actions n°7, n°8, n°43, n°49, n°56A (56 tout court), n°81, n°83 et n° 87, ainsi que la partie « Gymnase » de la fiche n°10 telles qu'elles apparaissent dans le contrat conclu le 5 avril 2018, étant entendu que les opérations auxquelles ces fiches font référence sont retirées du contrat à la demande de Dijon Métropole.

### **Article 3 : Modification des fiches-actions**

Le présent avenant entérine la modification des fiches-actions n°2A, n° 10, n° 75 et n° 80 telles qu'elles apparaissent dans le contrat conclu le 5 avril 2018.

Les fiches-actions, dans leur nouvelle version, sont annexées au présent document. Elles annulent et remplacent la version d'origine. Elles sont désormais référencées comme les fiches n° 2A, n° 10B et n° 75-80.

### **Article 4 : Ajout de nouvelles fiches-actions**

Le présent avenant entérine l'ajout de la fiche n°10A.

La fiche-action est annexée au présent document.

**Article 5 : Entrée en vigueur du présent avenant**

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification au bénéficiaire.

**Article 6 : Autres dispositions**

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Dijon en deux exemplaires

Le 2021

Le Président de Dijon Métropole

La Présidente du Conseil régional  
de Bourgogne-Franche-Comté

François REBSAMEN

Marie-Guite DUFAY

## **7. Rayonnement sportif et culturel – Action référencée n° 10 A**

### **Redéploiement des activités du DFCO féminin sur le terrain annexe du Parc Municipal des Sports**

#### **Description de l'action, objectifs et contenus :**

Le site des Poussots accueille l'équipe féminine du Dijon Football Côte d'Or qui s'y entraîne et y dispute ses matches de championnat.

A signaler que cette équipe évolue au niveau le plus élevé de son championnat, ce qui contribue fortement au rayonnement national, non seulement de la métropole dijonnaise, mais également de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La décision de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de regrouper, sur le site des Poussots, l'ensemble de ses installations, a conduit la Ville de Dijon à rechercher une solution pour accueillir l'équipe féminine du DFCO dans un équipement en rapport avec le haut niveau de pratique de celle-ci.

C'est ainsi que la Ville a choisi de transférer, sur le terrain annexe du Parc Municipal des Sports (PMS) de Dijon, les activités du DFCO féminin.

Par délibération du 14 septembre 2020, la Ville de Dijon a donc décidé de procéder, sur ce dernier site, à la construction d'une tribune de 1000 places abritant les espaces permettant l'accueil des sportifs et du public (vestiaires, club house...), de rénover la surface de jeu de ce terrain annexe et de renforcer son éclairage en utilisant la technologie peu énergivore des leds.

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Dijon

**Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 4,7 M€HT**

**Calendrier envisagé : début des travaux en 2021 et fin en 2022**

#### **Cofinancements envisagés :**

Etat : 360 K€

CD 21 : 240 K€

FFF : 80 K€

Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 M€

Ville de Dijon : 3,02 M€

## **7. Rayonnement sportif et culturel – Action référencée n° 10 B**

### **Redéploiement des activités du DFCO à l'Ecoparc Dijon Bourgogne**

#### **Description de l'action, objectifs et contenus :**

Le site des Poussots accueille différentes installations utilisées par le Dijon Football Côte d'Or (DFCO), notamment par son équipe professionnelle, qui y dispose d'un centre d'entraînement.

A signaler que cette équipe évolue au niveau le plus élevé de son championnat, ce qui contribue fortement au rayonnement national, voire international, non seulement de la métropole dijonnaise, mais également de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Initialement, le DFCO envisageait d'étendre et d'améliorer ses installations sur le site des Poussots. Mais la décision de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté d'y regrouper l'ensemble de ses installations et la volonté du club de bénéficier d'un centre d'entraînement plus vaste et plus moderne que prévu au départ, ont conduit celui-ci à modifier sa stratégie.

C'est ainsi qu'après concertation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et la Ville de Dijon, le DFCO a décidé d'acquérir au sein de l'Ecoparc Dijon-Bourgogne, situé sur les communes de Saint Apollinaire et de Quetigny, au droit de l'échangeur « Bois Guillaume », une parcelle de 146.650 m<sup>2</sup> afin d'y installer le centre d'entraînement des professionnels dans un premier temps, puis le centre de formation et autres équipements.

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

DFCO

**Coût et nature des dépenses prévisionnelles :** 19,657 M€HT, hors foncier (4,4 M€HT)

**Calendrier envisagé :** début des travaux en 2019 et fin en 2021

#### **Cofinancements envisagés :**

Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 M€

DFCO : 18,657 M€

## 1. La Ville en projet – Action référencée n° 2A

### Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Unesco, pôle culturel

#### Description de l'action, objectifs et contenus :

A la suite du classement au patrimoine mondial en novembre 2010 du repas gastronomique des français sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité, l'Etat lançait début 2012 un appel à projet pour la réalisation d'une cité de la gastronomie.

Par délibération du 28 juin 2012, la Ville a décidé de se porter candidate à la création de la cité de la gastronomie. Le 19 juin 2013, lors d'une conférence de presse sous l'égide des ministères de l'agriculture et de la culture, était annoncé la constitution d'un réseau des cités de la gastronomie avec les villes de Dijon, Tours, Paris-Rungis et Lyon, Dijon étant désignée pôle moteur vigne et vin.

Par délibération du 24 juin 2013, la Ville a décidé l'engagement de la phase opérationnelle et l'organisation, auprès d'investisseurs, d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession des terrains qui porteront la réalisation de la cité de la gastronomie et du vin sur le site de l'ancien hôpital général.

La Ville a désigné Eiffage lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation de la cité internationale de la gastronomie sur le site de l'hôpital général, le 15 décembre 2014.

Le 25 janvier 2016, la Ville a proposé par délibération de conclure une promesse de vente avec Eiffage, laquelle a été signée le 2 février 2016.

La cité de la gastronomie est un projet de dimension internationale de par la nature même de son ambition : faire connaître au monde le repas gastronomique des Français qui s'inscrit dans un site historique prestigieux, l'hôpital général, aux portes du secteur sauvegardé, jouissant d'une accessibilité optimale.

Elle contribuera aussi à hisser Dijon et son agglomération au rang des métropoles structurantes du territoire. Elle est en parfaite résonance avec le classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité.

#### Le pôle culturel :

Au cœur du projet de la cité internationale de la gastronomie et du vin, plus de 1700 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition permanente et temporaire donneront les clés pour comprendre le repas gastronomique des Français, mais aussi l'importance du vin dans ce patrimoine culturel.

Un billet donnera accès à deux espaces d'exposition : le pavillon de la gastronomie et du vin proposera des expositions permanentes et temporaires dédiées à la gastronomie française et aux vins du monde ; la chapelle sera le lieu d'interprétation et de mise en valeur des climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2015.

Le projet est construit avec des professionnels de la muséographie et scénographie (ABAQUE) pour assurer la conception des espaces et la gestion du pôle culturel. Le Comité d'orientation stratégique, mis en place à l'initiative de la Ville, a veillé à l'approche scientifique et culturelle des contenus.

A noter une diminution significative du mécénat qui nécessite une révision du plan de financement global de l'opération.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Dijon

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 15,5 M€

**Calendrier envisagé** : inauguration fin 2021

**Cofinancements envisagés :**

Etat, dans le cadre du CRSD : 1,75 M€

Région Bourgogne-Franche-Comté, sur une base éligible de 15 M€ 7 M€

Ville de Dijon : 4,75 M€

Autre (mécénat) : 2 M€

**Autres engagements financiers de la Ville de Dijon dans la mise en œuvre de ce projet :**

Travaux de construction du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) :  
1.619.980 €

Aménagements intérieurs du CIAP : 500 K€

Aménagement de la chapelle Sainte Croix de Jérusalem : 300 K€

Restauration des œuvres de l'Hôpital général protégées au titre des monuments historiques : 100  
K€

**Engagements financiers de Dijon Métropole dans la mise en œuvre de ce projet :**

Réalisation de l'esplanade publique du pôle culturel et des espaces publics attenants : 2,7 M€

### 3. Université et esprit d'entreprise – Actions référencées n° 75 et 80

#### Création du campus métropolitain ESEO et ESTP

##### Description de l'action, objectifs et contenus :

**L'ESTP Paris est un Établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 1891**, reconnu par l'État en 1921, de statut d'intérêt général depuis juin 2015 (EESPIG). L'ESTP Paris est gérée par une association loi de 1901 sans but lucratif.

L'ESTP Paris c'est : 45 000 anciens élèves, 2 600 étudiants, français et étrangers. 700 ingénieurs diplômés par an. 200 professeurs permanents. 800 enseignants vacataires issus du monde professionnel. 10 Mastères Spécialisés (R) habilités par la Conférence des grandes écoles.

2 formations bac+2 de techniciens spécialisés de la construction. 2 licences professionnelles (bac+3) en Management et Conduite de Travaux & Projeteur Calculateur BTP.

1 département formation continue. 1 100 professionnels formés par an en formation continue.

1 master international. 22 thèses. 2 chaires d'enseignement-recherche (Génie Civil Nucléaire ; Ingénierie des Bétons).

79 universités étrangères partenaires sur les 5 continents.

930 bourses pour aider les étudiants à financer leur scolarité.

550 étudiants étrangers en programme français langues étrangères (FLE).

L'ESTP Paris a choisi Troyes (10 000 étudiants (UTT, ESC, EPF, URCA, ...)) pour l'implantation de son premier campus en région. Ce campus proposera une formation identique et le même diplôme que celui de l'ESTP Paris. Il a ouvert en septembre 2017 pour sa première promotion avec une trentaine d'étudiants de première année de cycle ingénieur.

Projet de création à Dijon de préférence au sein du Campus universitaire d'une école d'ingénieurs en 3 ans. L'implantation de cette nouvelle formation représente un atout certain pour Dijon Métropole :

- elle est complémentaire aux formations existantes comme l'IUT, l'Esirem, AgroSup, ...
- des formations recherchées en France ;
- une opportunité pour un nombre majeur d'étudiants de poursuivre leurs études à Dijon ;
- complémentaire à la stratégie de développement du numérique de Dijon Métropole, notamment au travers du développement du CREM sur la ville intelligente (bâtiment intelligent ...) ;
- une école en partenariat avec un grand nombre d'entreprises industrielles.

Ses besoins : **Un bâtiment ERP3 de 4.000 m<sup>2</sup> pour 300 étudiants**, localisé de préférence au sein du pôle universitaire proche des services étudiants (RU, logement, sport, ...) et bien desservi par les transports publics. L'ESTP, n'ayant pas les ressources pour construire en propre, recherche un porteur à qui prendre à bail. L'Ecole compte sur un soutien financier des collectivités pour l'aider dans les premières années, à l'image du soutien apporté à l'école de commerce BSB, à l'Université (convention UniversCités), Science Po ...

**L'ESEO, École d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique depuis 1956 à Angers** de statut associatif avec un cycle préparatoire de 2 ans à Paris et à Dijon. Aujourd'hui, 1 300 étudiants sur ses 3 sites. Ouverture en 2018 d'une école à Vélizy réalisée sur ses fonds propres via la réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 3.000 m<sup>2</sup>. Projet de création à Dijon de préférence au sein du Campus universitaire d'une école d'ingénieurs en 5 ans. L'implantation de cette nouvelle formation représente un atout certain pour Dijon Métropole :

- l'électronique, l'information et le numérique sont des matières sous-représentées à Dijon ;

- elle est complémentaire aux formations existantes comme l'IUT, l'Esirem, AgroSup, ...
- des secteurs d'activité porteurs et en plein développement ;
- des formations recherchées en France ;
- une opportunité pour un nombre majeur d'étudiants de poursuivre leurs études à Dijon ;
- complémentaire à la stratégie de développement du numérique de Dijon Métropole, notamment au travers du développement du projet de Gestion centralisée des équipements urbains connectés ;
- une école en partenariat avec un grand nombre d'entreprises industrielles et soucieuse de développer à Dijon des activités d'incubation, de FabLab, ...

Ses besoins : **Un bâtiment ERP3 de 5.000 m<sup>2</sup>** (+ possibilité d'extension à 7000 m<sup>2</sup>) pour 500 étudiants, localisé de préférence au sein du pôle universitaire proche des services étudiants (RU, logement, sport, ...) et bien desservi par les transports publics. ESEO n'ayant pas les ressources pour construire en propre recherche un porteur à qui prendre à bail.

L'École compte sur un soutien financier des collectivités pour l'aider dans les premières années à l'image du soutien apporté à l'école de commerce BSB, à l'Université (convention UniversCités), Science Po, ...

Depuis la signature du contrat métropolitain, et dans un objectif de renforcer les synergies entre les activités de ces deux écoles, de créer des lieux d'études partagés et mutualisés (amphithéâtres...), et plus généralement de réaliser des économies d'échelle, la Métropole a pris la décision, en accord avec l'ESEO et l'ESTP, de construire un bâtiment unique qui permettra d'accueillir leurs étudiants sur un même site, situé le long de l'esplanade René Berthaut, en plein cœur de la cité universitaire de Dijon. Cet établissement, qui regroupera à terme les deux écoles, a été baptisé « campus métropolitain ».

Les 2 opérations initialement envisagées comme distinctes au moment de la signature du contrat, sont désormais gérées de manière unifiée dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue entre Dijon métropole et la SPLAAD qui assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce bâtiment unique, dans le cadre d'un marché public global de performance regroupant la conception et la réalisation de l'ouvrage.

Ce regroupement ayant été accepté par courrier de la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté du 2 août 2019, il est proposé de regrouper en une seule fiche les actions initialement numérotées 75 et 80.

Par ailleurs, le montant global du projet a significativement évolué, passant d'une enveloppe prévisionnelle initiale de 17 millions d'euros (partie construction) à un montant de 24,33 millions d'euros (conformément à la concession d'aménagement). Le coût de 17 M€ indiqué dans la version initiale du contrat métropolitain constituait une première estimation établie très en amont du lancement effectif du projet et de la réalisation des études correspondantes ayant abouti au chiffrage de 24,33 M€. Le plan de financement est révisé en conséquence, sachant par ailleurs que des subventions en fonctionnement « d'amorçage » seront apportées par Dijon Métropole et qu'une partie du financement nécessaire à la construction du bâtiment sera amortie durant les 15 premières années d'exploitation.

**Maîtrise d'ouvrage** : SPLAAD

**Coût et nature des dépenses prévisionnelles** : 24.33 M€ dont 550 K€HT pour les études, 380 K€HT pour les autres honoraires techniques, 23,4 M€HT pour les travaux et les honoraires de conception

**Calendrier envisagé** : inauguration du campus métropolitain en 2021

**Cofinancements envisagés – construction du campus :**

Région Bourgogne-Franche-Comté: 12,2 M€

Dijon Métropole : 10 M€

**Autres engagements financiers de Dijon Métropole durant la phase d'implantation des deux écoles :**

ESTP : 1,83 M€(subvention d'investissement pour l'achat d'équipements et mobiliers) - 1,2 M€ (subventions de fonctionnement « d'amorçage » cumulées sur les 3 années universitaires 2018-2019 à 2020-2021)

ESEO : 600 K€(subventions d'investissement pour l'achat d'équipements et mobiliers) - 1,959 M€ (subventions de fonctionnement « d'amorçage » cumulées jusqu'à l'année universitaire 2022-2023).